

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3749

Attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'Association Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM) pour la mise en œuvre du programme d'actions 2018 -
Approbation d'une convention d'application

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3749 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 30 000 EUROS A L'ASSOCIATION UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE MONPLAISIR (UCAM) POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS 2018 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Au regard de l'attractivité du quartier, le potentiel de la polarité commerciale de Monplaisir est confirmé. Pour autant, certains secteurs d'activité doivent faire face à l'extension d'autres polarités à proximité immédiate (Bron, Part-Dieu, etc.), ainsi qu'à un contexte économique actuel complexe.

Conformément aux orientations du Schéma Directeur de l'Urbanisme Commercial (SDUC), il convient de conforter la vocation de "polarité d'agglomération" du secteur de Monplaisir.

Aussi, apparaît-il nécessaire d'accompagner l'évolution commerciale du quartier face aux enjeux suivants :

- renforcer l'identité commerciale de la polarité s'appuyant sur ses spécificités : quartier du cinéma, ambiance village, etc. ;
- maintenir et promouvoir la diversité de l'offre commerciale alimentaire et non alimentaire ;
- soutenir le dynamisme des acteurs de l'animation commerciale.

Afin de garantir la pérennité de l'action de dynamisation commerciale sur l'arrondissement, la Ville de Lyon maintient annuellement son engagement en signant une convention partenariale.

En 2017, la convention s'appuyait sur les axes suivants :

- mener une stratégie de communication et de promotion du territoire et de ses commerces à destination des citoyens et des professionnels du secteur.
- développer les actions et animations commerciales en synergie avec les acteurs du quartier ;
- poursuivre la démarche de professionnalisation et d'autonomisation des acteurs du secteur.

Les actions prévues pour 2017 ont été majoritairement réalisées, parmi lesquelles :

- deux éditions du magazine « Lumières sur Monplaisir » (n° 23 et n° 24) tirées en 28000 exemplaires distribués en boîtes aux lettres et chez les commerçants ;
- animation des réseaux Sociaux : avec plus de 2000 suiveurs sur Facebook, Twitter et Instagram ;

- organisation de nombreuses animations commerciales : Saint Valentin ; Fête des mères ; Braderie de printemps ; Grande semaine du Commerce (en partenariat avec la CCI) ; Fêtes de Fin d'Année ;
- renouvellement des motifs des illuminations de fin d'année grâce en partie à un prêt de la Ville de Lyon ;
- organisation du Samedi Plaisir #2 qui a rassemblé plus de 170 exposants (boutiques du quartier, Artisans, Créateurs, Producteurs, Foodtrucks) avec cette année 3 pôles de Vide Grenier qui ont eu un véritable succès. Journée clôturée par la Chic Guinguette Place Ambroise Courtois ;
- rencontres avec différentes organisations qui apportent un service aux commerçants : Too good to go, Proxidon, La gonette ;
- lancement d'une campagne de financement participatif (cette campagne n'a pas fonctionné) ;
- mise en place d'un Afterwork partagé avec le Pont 8 ;
- soutien à la MJC pour le Téléthon ;
- participation à la CJS (Coopérative jeunesse de service) ;
- Création et lancement de la nouvelle marque Monplaisir, Mon Village – L'esprit Boutique.

Pour l'année 2018, les partenaires proposent de maintenir et développer le partenariat à travers les axes suivants :

- Soutenir et développer le dynamisme commercial du territoire et de ses commerces.

Les objectifs sont de :

- maintenir la qualité du cadre de vie du quartier ;
- attirer le chaland et éviter la fuite de ces derniers vers des pôles concurrents.

Exemple d'actions associées :

- proposer plus d'événements en lien avec les fêtes calendaires (Saint-Valentin, Pâques, Fête des Mère, Fête des Père, Halloween, Noël...)
- mobiliser toujours plus de commerçants sur les animations commerciales proposées ;
- en lien avec la chambre de commerce et la chambre des métiers, développer le Samedi Plaisir #3 sur une thématique plus made in Rhône-Alpes.

- Maintenir, accroître les synergies du quartier et développer les partenariats privés.

Les objectifs sont de :

- maintenir le soutien de l'UCAM sur certaines actions menées par les acteurs du territoire, mener des actions communes pour avoir plus d'impact ;
- développer les partenariats privés pour augmenter améliorer les finances de l'association et pouvoir créer de nouveaux événements.

Exemples d'actions associées :

- mise en place d'un arrondi solidaire en faveur du Centre Léon Bérard pour leurs 60 ans en fin d'année 2018 ;
 - créer des Afterworks avec le Pont 8 pour favoriser le lien entre entrepreneurs et commerçants ;
 - soutenir les actions de communication de l'APPEL, Institut Lumière, MJC... ;
 - signature d'un partenariat financier avec EDF ;
 - créer une Team Monplaisir pour le RUN in Lyon.
- Poursuivre la mise en avant au travers la communication du quartier et de la nouvelle marque de l'association.

Les objectifs sont de :

- promouvoir Monplaisir dans tout Lyon et dans les villes voisines de l'Est lyonnais ;
- développer l'image de marque du quartier.

Exemples d'actions associées :

- élargir la communication sur les réseaux sociaux ;
 - accueillir un stagiaire en communication pour travailler sur un plan de communication global ;
 - créer un fichier presse pour mieux communiquer ;
 - améliorer les plaquettes de présentation du quartier et de l'association.
- Continuer la démarche principale de l'association qui est la professionnalisation et l'autonomisation des acteurs du secteur.

Les objectifs sont :

- proposer des outils et des formations aux professionnels sur des sujets actuels ;
- élargir le cadre partenarial aux acteurs privés du secteur marchand et non marchand.

Exemples d'actions associées :

- en lien avec la CCI, augmenter le nombre d'adhérent au dispositif « Alerte Commerces » sur Monplaisir en partenariat avec la préfecture du Rhône et la Police nationale pour améliorer la sécurité et éviter les récidives ;
- en lien avec la CCI et la CMA, sensibiliser les commerçants sur l'accessibilité mais aussi les diagnostics énergétiques.

Afin de mener un programme d'actions répondant aux objectifs définis ci-dessus, l'Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir a sollicité le soutien financier de la Ville de Lyon. Aussi, la Ville de Lyon s'engage-t-elle à soutenir les actions de l'Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM) dans le cadre des objectifs définis ci-dessus.

Le budget annuel prévisionnel de l'UCAM pour l'année 2018 s'élève à 97 000 euros.

Afin de soutenir les actions de l'Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM) dans le cadre des objectifs définis ci-dessus, je vous propose de lui allouer une subvention de 30 000 €

Par délibération n° 2017/2880 du 27 mars 2017, vous avez accordé une subvention de 30 000 € à l'association et autorisé la signature d'une convention, pour la mise en œuvre du programme d'actions 2017.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

1. Une subvention de 30 000 euros est allouée à l'Association Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM), dont le siège social est situé 170 avenue Général Frère à Lyon 8^e, pour la mise en œuvre des actions répondant aux objectifs décrits ci-dessus.

2. La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM) est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 63622, programme DEVELOPMENT, opération INTFISAC, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA